

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISSANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE :—Conférence pédagogique. — Actes OFFICIELS : Avis : érection de municipalités scolaires. — PÉDAGOGIE : La lecture à l'école. — Petit cours d'économie politique : Organisation de l'instruction publique. — Valeur de l'enseignement de l'arithmétique. — Rectification. — PARTIE PRATIQUE : I, Exercices et dictée : La baleine. — II, Dictée : La patrie. — III, Dictées : Fleurs et fleurs ; La source du Rhône. — Arithmétique. — Problèmes. — Poésie : Le soulier de Noël. — Divers : Petite Revue. — Bulletin géographique. — Le drapeau de Carillon. — Causerie scientifique. — La réforme de l'orthographe. — Notice nécrologique.

Conférence pédagogique

La cent et unième réunion des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval sera tenue le 30 janvier courant, dans la grande salle de l'école normale Laval.

La séance commencera à 9 $\frac{1}{2}$ heures précises. Prière de se rendre pour cette heure.

Voici l'ordre du jour : *Causerie* de M. l'abbé T. G. Rouleau, principal de l'école normale Laval, sur son récent voyage en Europe ; *De l'enseignement de l'histoire à l'école primaire*, par M. Z. Dubeau ; M. O. Pagé s'est inscrit pour un sujet pédagogique.

Par ordre,

C.-J. MAGNAN,
Secrétaire.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Eriger en municipalité scolaire, pour les catholiques seulement, sous le nom de "Sainte-Croix de Dunham," le canton de Dunham, comté de Missisquoi, moins les treize derniers lots de I, II, III et IV^e rangs ; moins les onze derniers lots du V^e rang ; moins les huit derniers lots des VI^e et VII^e rangs et moins enfin les cinq derniers du VIII^e rang du dit canton de Dunham.

Cette érection ne prendra effet que le premier juillet prochain (1892).

Avis d'érection de municipalités scolaires

Rappeler l'ordre en conseil No. 142, du huit mai 1882, et celui No. 346, du huit août 1883, et réunir en une seule, les municipalités de Grande Vallée et de Grande Vallée Est, sous le nom de "Grande Vallée," dans le comté de Gaspé, cette réunion ne prendra effet que le premier juillet prochain (1892).

Avis de demande d'érection de municipalités

Détacher de la municipalité de Saint-Basile, pour les annexer à celle de Portneuf, les numéros 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68 et 69 du cadastre de la paroisse de Saint-Basile, et aussi de détacher de la municipalité de Cap Santé, les numéros 382, 383, 384, 388, 389, 391, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401 et 402 du cadastre de la paroisse de Cap Santé, et annexer tous ces numéros à la municipalité scolaire de Portneuf, pour les fins scolaires.